

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-huit du mois de juin à ECOUFLANT, à 20 h 30 le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELAUNAY Dominique, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

### Liste majoritaire :

Mesdames ASTIE, BECHADE, DELAUNAY, DOUBLET-ROCHAIS, PELTIER,  
Messieurs DELAUNAY, BONDIS, CHIMIER, CHOQUET, DREUX, ESNOU, GUERIN, PETIT, QUEVREUX, SABADEL, VAUGOYEAU.

### Liste minoritaire :

Mesdames CARRE, MANDIN,  
Monsieur MONNIER

## **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE PROCURATION :**

### Liste majoritaire :

Madame MOULIN-WROBLEWSKI à Madame DELAUNAY  
Madame DELANNEAU à Monsieur QUEVREUX  
Monsieur MISANDEAU à Monsieur DREUX  
Monsieur PENOT à Monsieur VAUGOYEAU  
Monsieur TIGE à Monsieur SABADEL

### Liste minoritaire :

Madame MARCHAND à Madame MANDIN  
Madame EPINARD à Monsieur MONNIER

## **ETAIT ABSENTE ET EXCUSEE :**

Madame MUNOZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHIMIER

Convocation du 6 juin 2011  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers votants : 26

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 01.07.2011
--

## **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai 2011**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

Le Maire présente l'ordre du jour de la séance.

## **FINANCES**

### **Subvention vie associative – Société des Courses d'Angers – convention d'objectifs et de moyens**

La Commune d'Ecouflant a été sollicitée par la Société des Courses d'Angers, dont le siège social et l'hippodrome sont situés à Ecouflant. Par courrier en date du 9 juin 2011, l'association souhaite en effet bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € afin de valoriser l'hippodrome, organiser des manifestations sportives et accroître le rayonnement local de la Commune d'Ecouflant.

Considérant l'importance et la notoriété acquise par l'hippodrome d'Eventard, notamment par la tenue de réunions hippiques d'importance, et considérant aussi qu'il paraît opportun que la Commune d'Ecouflant participe à son développement, pour mieux se faire connaître et favoriser son rayonnement économique, sportif et touristique.

Le Maire précise qu'à compter de 2011, la Commune bénéficie de recettes en application de la loi du 12 mai 2010 prévoyant un prélèvement sur les paris hippiques au profit de l'Etat et des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix « pour » et 3 abstentions:

- approuve une convention d'objectifs et de moyens (jointe à la note de synthèse) d'une durée d'un an, reconductible 3 fois à la demande des parties, attribuant une aide d'un montant plafonné à 40 000 €

- autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention.

En contrepartie, l'association s'engage notamment dans cette convention à développer son activité hippique et accroître ainsi son rayonnement et celui de la Commune d'Ecouflant, notamment en organisant des manifestations sportives dans diverses disciplines équestres. Le Maire ajoute également que le nom « Hippodrome Angers Ecouflant » sera substitué au nom « Hippodrome Angers Eventard » et qu'un prix d'Ecouflant aura lieu à l'automne.

### **Restauration scolaire – tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 – avis**

Il est rappelé le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 mettant fin à l'encadrement des tarifs en matière de restauration scolaire, en limitant toutefois ceux-ci au maximum du coût par usager. A titre indicatif, le calcul pour l'année scolaire 2010-2011 fait ressortir un coût global de 296 765,51 € pour 41 255 repas vendus, soit 7,20 € le coût unitaire (7,31 € en 2009-2010).

Il est rappelé que, par délibération du 22 juin 2010, le Conseil municipal avait fixé le prix des repas enfant et adulte respectivement à 3,44 € et 4,95 € pour l'année scolaire 2010-2011.

Dans le même temps, les tranches des quotients familiaux permettant à certaines familles de bénéficier de tarifs réduits avaient été quant à elles relevées de 2 %, faisant suite à deux hausses plus conséquentes, 5 % en 2007-2008 et 2,6 % en 2008-2009 permettant à un nombre supérieur de familles d'être aidées.

Considérant le prix de revient unitaire des repas servis en 2010-2011, il est proposé pour l'année 2011-2012 de fixer les tarifs et les quotients familiaux, en augmentation de 1,5 %, comme suit :

- repas enfant : 3,50 €

- repas adulte : 5,03 €

- quotient familial de 0 € à 452 € : abattement de 50 %,

- quotient familial de 452,01 € à 530 € : abattement de 25 %.

Le C.C.A.S., qui prend en charge la différence, a, par délibération de son Conseil

d'administration en date du 7 juin dernier, accepté cette proposition par anticipation.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

### **Etude de mise en tourisme – demande de subvention au Conseil régional au titre du fonds d'aide au conseil et aux études stratégiques**

La Municipalité s'est fixée pour objectif d'inscrire la Commune dans le dispositif des villes et villages remarquables de l'Anjou. Ce dispositif permettra de bénéficier d'une reconnaissance de l'attrait touristique d'Ecouflant au niveau de l'Anjou mais aussi de supports financiers pour des aménagements futurs.

Dans ce cadre, un cabinet d'études a été sélectionné pour réaliser une étude dite de mise en tourisme. Ses missions sont de :

- réaliser un diagnostic des atouts locaux et des faiblesses du territoire en termes d'attrait touristique,
- définir l'identité touristique d'Ecouflant,
- proposer des actions structurantes de développement touristique pour la Commune.

Par décision en date du 17 juin 2011, l'étude a été confiée au cabinet Planeth, pour un montant de 13 170 €H.T., soit 15 751,32 €T.T.C.

Le Conseil régional des Pays-de-la-Loire soutient ces initiatives locales et participe à leur financement au titre du fonds d'aide au conseil et aux études stratégiques. La prestation de service pour la réalisation de l'étude de mise en tourisme de la Commune est ainsi éligible à une subvention équivalente à 25 % de son coût H.T., soit 3 292,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- demande l'attribution d'une subvention de 3 292,50 € au Conseil régional au titre du fonds d'aide au conseil et aux études stratégiques 2011
- autorise le Maire (ou son représentant) à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Madame Mandin demande des précisions sur la notion d'actions structurantes. Il lui est répondu qu'il s'agit d'actions emblématiques en faveur des attentes des touristes comme la liaison cyclable du bourg aux Sablières en passant par la Veillère. Le cabinet a pour mission d'identifier ces actions pour lesquelles le Conseil Municipal décidera de la mise en œuvre.

Le Maire informe que le Conseil Général de Maine-et-Loire répondrait favorablement à la demande de la Commune d'être subventionnée pour la construction d'un ponton fixe (capable d'accueillir des embarcations de plus de 12 personnes), en accompagnement du ponton mobile actuel qui sera remis aux normes par les services départementaux.

### **Association Gymnique et Sportive d'Ecouflant – subvention pour projet**

L'association Gymnique et Sportive d'Ecouflant participe au championnat fédéral (équivalent du championnat de France) à Chalon-sur-Saône le dernier week-end de juin (départ le vendredi, 2 nuits en gîte).

L'association demande à la Commune une subvention de 832 €pour ce déplacement.

La commission Sport et Loisirs, réunie le 18 mai 2011, propose une subvention pour projet de 320 € qui permettra à l'association la location d'un véhicule 9 places.

Madame Carré précise qu'elle s'abstient car elle souhaiterait que la Commune alloue l'ensemble de la subvention demandée, soit 832€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix « pour » et 1 abstention, alloue à l'association Gymnique et Sportive d'Ecouflant une subvention de 320 € dans le cadre de son séjour à Chalon-sur-Saône.

## HABITAT

### **Logements sociaux – Projet Angers Habitat à Provins (opération Provincia) – Participation financière**

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de Provins, l'O.P.H.L.M. Angers Habitat doit construire un ensemble de 69 logements dont 42 locatifs sociaux. Le coût total de l'opération

n'est pas encore connu.

A ce titre, l'office H.L.M. a sollicité la Commune d'Ecouflant par courrier en date du 14 octobre 2010 pour bénéficier d'une aide au foncier de 20 €/m<sup>2</sup> de S.H.O.N. au titre de l'avenant n°1 au plan local de l'habitat, signé avec Angers Loire Métropole. Le dossier de permis de construire n'ayant pu être déposé en mairie avant le 31 décembre 2010, Angers Habitat a demandé une dérogation au dispositif d'aide au foncier pour que celle-ci lui soit attribuée en 2011. La subvention prévue serait de 62 139,60 €, correspondant à 3 106,98 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.

Considérant l'avis favorable d'Angers Loire Métropole à cette demande de dérogation, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'attribution de cette aide à Angers Habitat, sous réserve que le dossier, une fois instruit par Angers Loire Métropole, soit recevable (après dépôt du permis de construire, lancement de l'appel d'offres aux entreprises et dépôt d'un dossier de demande de financement à Angers Loire Métropole) et fasse l'objet d'une décision favorable de financement de la Communauté d'agglomération. Le Conseil municipal devrait alors délibérer à nouveau en fin d'année pour approuver définitivement l'attribution de la participation communale sollicitée dans le cadre d'une convention bipartite.

## PATRIMOINE

### **Atelier Relais – avenants n°1 – autorisation de signature au Maire**

Par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'extension de l'atelier relais "La Chaîne", 4 rue de Gatignolle à Ecouflant.

En cours d'exécution, des travaux supplémentaires apparaissent nécessaires.

Les avenants n°1 aux lots 1 et 7, en précisent les conditions :

Lot n°1 - Terrassement – VRD : d'une part, réalisation de travaux palliatifs suite à la découverte d'une impossibilité de raccordement au réseau d'eaux usées existant, de difficultés à se raccorder au réseau d'eaux pluviales et de l'absence de recollement des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, Télécom et EDF.

D'autre part, mise à niveau du sol du local de stockage des produits finis contrairement à ce qui était préconisé à l'origine. Ces travaux entraînent des surcoûts pour un montant de 16 139,00 €H.T., soit une variation du marché de + 24,45 %. En contrepartie, une moins-value sur certains travaux initialement prévus est attendue.

Lot n°7 – Plomberie – chauffage – VMC : installation d'une nouvelle chaudière gaz pour le chauffage des vestiaires existants et de l'extension de l'atelier. Cette installation entraîne des surcoûts de matériel et d'alimentation gaz, électricité et eau froide, pour un montant de 8 031,79 € H.T. En contrepartie, les travaux d'extension du réseau gaz de la chaudière existante, dont le montant était de 1 578,56 €H.T., ne sont plus nécessaires. La différence entre les travaux de plus-value et de moins-value correspond ainsi à un montant de 6 453,23 € H.T., soit une variation du marché de +20.06 %.

Ces travaux supplémentaires nécessitent de prolonger la durée d'exécution des deux lots de quinze jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire (ou son représentant) à signer l'avenant n°1 au marché 2010-004-01 et l'avenant n°1 au marché 2010-004-07.

### **S.I.E.M.L. – extension du réseau d'éclairage au centre commercial Eventard – participation communale.**

La Municipalité souhaite procéder à l'extension du réseau d'éclairage public au centre commercial d'Eventard en 2011. Au stade de l'avant-projet détaillé des travaux, l'estimation réalisée par le S.I.E.M.L. s'élève à 3 967,44 €H.T. (cf. avant-projet détaillé et plan, joints à la présente note de synthèse).

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la participation financière de la Commune aux travaux cités ci-dessus pour un montant total de 3 967,44 €H.T., dont les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2011,
- autorise le Maire (ou son représentant) à signer les documents y afférents.

Monsieur Monnier rappelle que la minorité était déjà favorable à la mise en place d'un éclairage à but préventif à l'occasion d'un précédent débat.

### DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2008 :

- Décision municipale en date du 11 mai 2011 acceptant la proposition de la société Guy Dauphin Environnement, sise à La Guerre, 14540 Rocquancourt, et dont le site d'exploitation est situé Zone Industrielle d'Ecouflant, 9 allée au Poirier, 49000 Ecouflant.

La proposition est acceptée pour l'année 2011, selon les termes financiers suivants :

▪ Sur le site de l'atelier communal "La Noblerie" :

- location de benne pour déchets industriels banals : 45,90 €H.T. / mois
- location de benne pour cartons : 66,30 €H.T. / mois
- rotation de benne pour déchets industriels banals : 56,10 €H.T.
- rotation de benne pour cartons : 56,10 €H.T.
- traitement de déchets industriels banals : 86,70 €H.T. / tonne
- traitement de cartons : 30 €H.T. / tonne
- rachat de ferrailles mêlées : 70 €H.T. / tonne

▪ Sur l'ensemble du territoire communal :

- location de benne : 15 €H.T. / jour
- rotation de benne : 45 €H.T. / jour
- traitement de déchets : 86,70 €H.T. / jour

- Décision municipale du 17 mai 2011 portant approbation à Monsieur et Madame Bengloan domiciliés 6 allée du Clos Champagne à Pacé sur Sarthe, d'un bail commercial (supérette). Le montant annuel de celui-ci est fixé à 660,00 €T.T.C. par mois.
- Décision municipale du 17 mai 2011 acceptant la proposition de l'entreprise Confort Habitat, sise Z.A. Saint Joseph, 49630 Maulévrier, concernant la fourniture et la pose d'un équipement de verrière à l'école maternelle Bellebranche, pour un montant de 28 822,40 €T.T.C.
- Décision municipale du 17 mai 2011, acceptant la proposition de l'entreprise JP Services, sise 11 rue du Bac, 49000 Ecouflant pour la réfection des peintures pour le logement situé 56 rue du colonel Léon Faye, pour un montant de 7 980,08 €T.T.C.
- Décision municipale en date du 19 mai 2011, acceptant la proposition de contrat pour deux représentations du spectacle ERZA présenté par l'association Organic Orchestra, 18 rue des Bons enfants, 72000 le Mans, pour un montant de 650 €T.T.C. Les prestations sont prévues le samedi 25 juin 2011.
- Décision municipale en date du 19 mai 2011, acceptant la proposition de contrat pour la représentation du spectacle Dusty Blues présenté par l'association Dusty Blues, 27 rue de Bretagne, 49100 Angers pour un montant de 300 €T.T.C. La prestation est prévue le samedi 25 juin 2011.

- Décision municipale en date du 19 mai 2011, acceptant la proposition de contrat pour deux représentations du spectacle GÜZ II présenté par l'association L'Air du Moleton, 24 chemin des noues, 49610 Mûrs-Erigné pour un montant de 700 €T.T.C. Les prestations sont prévues le samedi 25 juin 2011.
- Décision municipale en date du 20 mai 2011 acceptant l'offre relative à une mission de programmation portant sur la réalisation d'un atelier culturel, présentée par la Société Culture Partagée, sise 15 rue Parmentier, 92140 Clamart, pour un montant de 35 431,50 €T.T.C.  
Le Maire informe de la décision prise par la majorité de construire ce nouvel équipement en direction de la zone des Ongrois, au niveau de la RD 50 et de la rue des Belles rives.
- Décision municipale en date du 27 mai 2011, pour l'acceptation d'un avenant au marché d'impression et façonnage du magazine municipal, d'affiches, de brochures, de tract et de documents annexes considérant le souhait de la Commune d'augmenter la quantité d'impression et d'encartage. Le montant maximum du marché demeure de 20 000 €H.T.par an.
- Décision municipale en date du 9 juin 2011, fixant le plein tarif du séjour dans le Périgord, organisé par le Service Animation Jeunesse, pour la durée par jeune avec la possibilité de réduction en fonction du quotient familial à 100 € Le Raid sportif dans le Périgord aura lieu du 24 au 28 août 2011.
- Décision municipale en date du 14 juin 2011, acceptant l'offre relative à une prestation d'assistance à renégociation des contrats d'assurance, présentée par la société Delta Consultant, sise rue Marcel Pajotin, 49000 Angers, pour un montant de 2 212,60 €T.T.C.

**Fin de l'ordre du jour.**

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 6 SEPTEMBRE 2011 A 20 H 30  
SALLE DES EXPOSITIONS DE LA MAIRIE**